en entier, et sans idée préconçue, le type qu'elles nous présentent, et comme cette explication ne semble pas avoir été donnée jusqu'ici (en tout cas, M. Babelon ne la donne pas), la voici, telle que nous la concevons, et elle nous semble défier toute critique :

1° Le lituus, sur ces médailles, est l'emblème de Marc-Antoine, le protecteur avéré de Lyon, dès l'origine de la cité romaine; en effet, sur nombre de médailles de Marc-Antoine (11), cet emblème apparaît auprès du buste de ce personnage, et il fait allusion à la dignité d'augure dont Marc-Antoine avait été investi en 704 (50 av. J.-C.);

2° Le præfericulum est l'emblème de Lépide, alors proconsul des Gaules, et il fait allusion à la dignité de Pontifex maximus dont Lépide venait d'être investi à la mort de César;

3° Si donc, comme nous venons de le dire, le lituus est bien ici un emblème, et l'emblème d'un personnage protecteur de Lyon: si donc le præfericulum est, lui encore, un emblème, et l'emblème d'un proconsul des Gaules, protecteur naturel de Lyon, on peut tenir pour certain que la troisième partie du type, c'est-à-dire le corbeau est, lui aussi, non seulement un emblème, mais encore l'emblème d'un protecteur de Lyon, et ce protecteur est, et ne peut être que le dieu de Lyon, le dieu LVG.

Ainsi, la pensée du monétaire se dégage, claire, des symboles dont, suivant la coutume des médailleurs romains, elle était enveloppée, et l'on voit qu'il y a, dans l'œuvre, une unité parfaite; et l'on peut tenir pour établi que, lorsque Marc-Antoine, qui frappa ces monnaies en sa

⁽¹¹⁾ Babelon, Op. cit., t. I, Antonia, nos 2, (3 et 4 frappés à Lyon), 28, 30, 35, 39, 45, 55, 63, etc.